

guerre. Ces troupes souffrent beaucoup plus que les troupes plus jeunes et elles allongent les listes des malades. C'est chez elles que se révèle la faiblesse essentielle des Allemands, à savoir la tendance à n'avoir plus, quoique jeune encore, la même force de résistance.

L'Allemand est toujours courageux, il a souvent une organisation et une discipline qui ne passent pas quarante ans ; mais on ne saurait nier que fréquemment il aime la vie facile, le foyer, la paix, et qu'il a horreur des tribulations.

Quant à la haine de l'Anglais, elle est si grande, qu'elle est devenue une obsession. On put voir l'indice révélateur d'un affaiblissement physique de la nation. Une nation sûre d'elle-même, sûre de ses capacités d'endurance ne se jette pas à corps perdu dans la haine, pas plus d'ailleurs que dans le triomphe. La France et l'Angleterre n'ont pas célébré la victoire de la Marne.

En haïssant l'Anglais à ce point, l'Allemande révèle qu'elle souffre d'un manque de confiance. Son organisation, sa discipline, elle en a cause de déception et elle a comploté sur cette organisation plus que sur ses hommes.

Si l'on ne peut donner des victoires en nature à un peuple, il faut lui donner des victoires en esprit, et c'est pourquoi les Allemands, les Français et les Anglais, ont des sombres prophéties et de haïnes, et il n'est guère de remède à ce gaspillage de force morale et physique.

Dans les Flandres

Un épisode dramatique de la prise de Saint-Georges

Paris, 31 Décembre.
Un de nos confrères raconte cet épisode dramatique de la bataille de Saint-Georges : L'accès du village n'était possible par suite de l'inondation que le long de la chaussée de Nieport à Mannekenvere, au sud du hameau, une bande de terre était restée à l'abri des eaux.

Après deux heures de bataille, l'offensive des fusiliers marins permit à un bataillon belge d'accéder à la petite bande de terre.

LA, les alliés ripostèrent efficacement à l'adversaire et après avoir perdu une centaine d'hommes en 10 minutes, les Prussiens évacuèrent les fossés pour aller se reformer à l'abri des maisons.

La fusillade continue. Les Allemands retirés dans le village reprennent l'avantage. Un seul canon nous permettait de gêner la situation des Belges sur la bande-terre déviante.

C'est alors que les fusiliers marins chargés de la pièce de canon, sous le commandement de l'enseigne de vaisseau, ont été tués.

LA, les alliés ripostèrent efficacement à l'adversaire et après avoir perdu une centaine d'hommes en 10 minutes, les Prussiens évacuèrent les fossés pour aller se reformer à l'abri des maisons.

LA, les alliés ripostèrent efficacement à l'adversaire et après avoir perdu une centaine d'hommes en 10 minutes, les Prussiens évacuèrent les fossés pour aller se reformer à l'abri des maisons.

En Angleterre

Les contingents canadiens

Winnipeg, 31 Décembre.
Sir Robert Borden, dans un discours qu'il a prononcé au Canadian Club, dit qu'il est probable que si la guerre durait encore une année, les Doyards du Canada seraient prêts à envoyer sur le front 250.000 soldats.

L'explosion du cuirassé "Pulvank"

Londres, 31 Décembre.
Au cours de l'enquête ouverte sur les causes de la perte du cuirassé Pulvank, il a été établi, d'après des renseignements fournis par l'amirauté, que rien ne pouvait faire supposer qu'un acte de trahison eût été commis.

Les étrangers expulsés de la côte orientale

Londres, 31 Décembre.
Tous les étrangers appartenant aux nations en guerre contre la Grande-Bretagne, y compris ceux nés en Angleterre, de parents étrangers et même les descendants d'étrangers à la douzième génération, ont reçu l'ordre de quitter la côte orientale de la Grande-Bretagne, avant huit jours.

Le Parti socialiste anglais et la situation en Belgique

Londres, 31 Décembre.
Le parti socialiste anglais vient d'adresser à M. Asquith une lettre dans laquelle il demande quelles mesures le gouvernement comptait prendre pour améliorer la situation économique en Belgique, ou plus de six millions de personnes vont se trouver dans le dénuement le plus complet.

Les contingents de la Nouvelle-Zélande

Christchurch (Nouvelle-Zélande) 31 Décembre.
Afin de maintenir au complet les effectifs des forces de la Nouvelle-Zélande, engagées au service actif en dehors du pays, le gouvernement a décidé d'envoyer des détachements de 1.500 hommes tous les deux mois, et pendant toute la guerre, il y a abondance d'hommes et de chevaux d'une superbe allure.

L'Allemagne luttera jusqu'à une paix honorable

Amsterdam, 31 Décembre.
Dans la Gazette de Francfort du 25 décembre, M. Stein, correspondant berlinois de ce journal, dont on connaît la grande autorité, exhorte ses compatriotes à avoir confiance dans l'issue de la guerre :

Personne en Allemagne, dit-il, pas même nos voisins, ne sait quand nous signerons la paix, et quelle sera cette paix. On ne saurait répondre à cette question à ceux qui posent des questions à ce sujet.

Tout ce que nous savons, c'est qu'il faut que cette paix soit honorable. Toute autre paix serait pour l'Allemagne une catastrophe.

Le peuple allemand s'est promis de lutter jusqu'à ce qu'il obtienne une telle paix. Nous ne nous sommes pas engagés dans cette guerre pour agrandir nos conquêtes. Nous combattons pour notre honneur, et pour notre honneur national.

Pendant l'offensive de Bolimoi, les Allemands, nous nous le ferons très intense, ont fait irruption dans la bourgade de Borjmoit et dans les tranchées près de Goumine, mais nos troupes, dans une contre-attaque impétueuse, massacrèrent à la baïonnette tous les ennemis à l'exception de quelques dizaines d'hommes qui furent faits prisonniers.

Dans ce combat, nous primes des mitrailleuses allemandes et nous infligeâmes des pertes énormes à l'ennemi qui fit opérer successivement dans cette région des régiments appartenant à des corps d'armée différents.

Près d'Inovlodz, nos troupes s'emparèrent de tranchées allemandes situées au sud de Possode, dans lesquelles elles pénétrèrent après un engagement violent.

Au sud de Malogostcha, une attaque prononcée par l'ennemi après une longue canonnade fut repoussée par notre artillerie.

Près du village de Bokinetz, l'ennemi s'empara d'un de nos retranchements, mais il en fut délogé et cubité par notre contre-attaque.

En Galicie Occidentale, nos troupes progressent victorieusement.

A l'est de Zalichine, nous enlevâmes d'assaut plusieurs ouvrages fortifiés de l'ennemi, faisant prisonniers quarante-quatre officiers et quinze cents soldats et nous emparant de huit mitrailleuses.

Au sud-ouest de Doukla, nos troupes délogèrent de haute lutte les Autrichiens de positions fortement organisées et les mirent en fuite dans une véritable panique.

Nous avons réalisé aussi un succès important au sud de Lysko, près de Gorjanko.

Nous avons repoussé des contre-attaques ennemies dans les Karpathes, à Coulojok, ainsi que de nouvelles sorties de la garnison de Przemysl.

En Pologne, les Allemands ont perdu le huitième de leur effectif

Londres, 31 Décembre.
On mande de Pétrougrad au Morning Post que la deuxième invasion de la Pologne a coûté aux Allemands par des pertes énormes subies par l'ennemi.

Un huitième des forces allemandes aurait péri en trois semaines.

Le fils du chancelier allemand a été tué en Pologne

Pétrougrad, 31 Décembre.
La Gazette de la Bourse est informée de Varsovie que le fils de M. de Bethmann-Hollweg, qui disparut lors d'un des récents combats en Pologne, n'a pas été retrouvé parmi les prisonniers faits par les Russes. On présume que, mortellement blessé, et resté sur le champ de bataille, il a été enterré dans une fosse commune.

Les Allemands ont fait prisonniers à Lodz 2.600 militaires qui assurent la garde des lignes télégraphiques et téléphoniques lors de la retraite des Russes dans cette ville. Ces prisonniers ont été emmenés en Allemagne.

En Allemagne

Le communiqué allemand

Amsterdam, 31 Décembre.
Le communiqué de l'état-major allemand publié hier matin dit :

Les combats continuent pour reprendre la forme de Saint-Georges, au sud-est de Nieport, que nous avons été obligés d'évacuer.

Une forte tempête, accompagnée d'un ouragan de pluie, a gravement endommagé les communications dans les Flandres et dans le Nord de la France.

La journée a été relativement calme sur les autres parties du front occidental.

En Pologne orientale la cavalerie est stationnaire sur la rive gauche de la Vistule. Nous avons pris l'offensive du côté de la Doura.

Les combats continuent à l'intérieur et à l'est de la région de la Hauka, ainsi que près d'Inovlodz et au sud-ouest de cette ville.

Suivant des informations étrangères Louitz et Skierwitz ne seraient plus entre nos mains. Or, nous possédons ces points depuis plus de six jours, et Skierwitz se trouve considérablement en arrière de notre front.

Des prisonniers français parviennent à s'évader

Amsterdam, 31 Décembre.
Le Telegraaf apprend de Winterswijk qu'un officier de cavalerie français et un sous-officier, sont arrivés dans cette ville après s'être échappés d'un camp d'internement en Allemagne.

Le prince Eitel de Prusse et le trône de Hongrie

Amsterdam, 31 Décembre.
La Nord Deutsche Allgemeine Zeitung dément le bruit que le prince Eitel de Prusse soit désigné pour le trône de Hongrie.

Les réserves allemandes

Amsterdam, 31 Décembre.
Dénommant les forces allemandes tenues en réserve pour être envoyées sur le front, les journaux disent qu'un déchet de décembre les Allemands, en dehors du landsturm, avaient, prêts à partir, trois corps d'armée à Berlin, 60.000 hommes à Hambourg, 30.000 à Brême, 40.000 à Hanovre, 30.000 à Düsseldorf, 60.000 à Cologne, 30.000 à Cologne, 15.000 à Wiesbaden, 25.000 à Mayence, 80.000 à Metz, 15.000 à Heidelberg, 60.000 à Carlsruhe, 80.000 à Strasbourg, 25.000 à Fribourg, 60.000 à Stuttgart, 70.000 à Ulm et 60.000 à Munich.

Des corps de moindre importance étaient rassemblés dans différentes villes de province, ce qui porterait le total des troupes disponibles à un million d'hommes environ, et il y aurait lieu d'ajouter à ce chiffre la

Le chancelier et von Jagow au quartier général

Bâle, 31 Décembre.
La Gazette de Cologne apprend que le chancelier et M. de Jagow devant séjourner au quartier général, M. Zimmermann continuera à gérer le ministère des Affaires Étrangères à Berlin.

M. Zimmermann vient de recevoir le titre de conseiller d'État véritable (wirklicher Geheimrat) qui vaut au titulaire l'appellation d'« excellence ».

L'Allemagne luttera jusqu'à une paix honorable

Amsterdam, 31 Décembre.
Dans la Gazette de Francfort du 25 décembre, M. Stein, correspondant berlinois de ce journal, dont on connaît la grande autorité, exhorte ses compatriotes à avoir confiance dans l'issue de la guerre :

Personne en Allemagne, dit-il, pas même nos voisins, ne sait quand nous signerons la paix, et quelle sera cette paix. On ne saurait répondre à cette question à ceux qui posent des questions à ce sujet.

Tout ce que nous savons, c'est qu'il faut que cette paix soit honorable. Toute autre paix serait pour l'Allemagne une catastrophe.

Le peuple allemand s'est promis de lutter jusqu'à ce qu'il obtienne une telle paix. Nous ne nous sommes pas engagés dans cette guerre pour agrandir nos conquêtes. Nous combattons pour notre honneur, et pour notre honneur national.

Pendant l'offensive de Bolimoi, les Allemands, nous nous le ferons très intense, ont fait irruption dans la bourgade de Borjmoit et dans les tranchées près de Goumine, mais nos troupes, dans une contre-attaque impétueuse, massacrèrent à la baïonnette tous les ennemis à l'exception de quelques dizaines d'hommes qui furent faits prisonniers.

Dans ce combat, nous primes des mitrailleuses allemandes et nous infligeâmes des pertes énormes à l'ennemi qui fit opérer successivement dans cette région des régiments appartenant à des corps d'armée différents.

Près d'Inovlodz, nos troupes s'emparèrent de tranchées allemandes situées au sud de Possode, dans lesquelles elles pénétrèrent après un engagement violent.

Au sud de Malogostcha, une attaque prononcée par l'ennemi après une longue canonnade fut repoussée par notre artillerie.

Près du village de Bokinetz, l'ennemi s'empara d'un de nos retranchements, mais il en fut délogé et cubité par notre contre-attaque.

En Galicie Occidentale, nos troupes progressent victorieusement.

A l'est de Zalichine, nous enlevâmes d'assaut plusieurs ouvrages fortifiés de l'ennemi, faisant prisonniers quarante-quatre officiers et quinze cents soldats et nous emparant de huit mitrailleuses.

Au sud-ouest de Doukla, nos troupes délogèrent de haute lutte les Autrichiens de positions fortement organisées et les mirent en fuite dans une véritable panique.

Nous avons réalisé aussi un succès important au sud de Lysko, près de Gorjanko.

Nous avons repoussé des contre-attaques ennemies dans les Karpathes, à Coulojok, ainsi que de nouvelles sorties de la garnison de Przemysl.

En Pologne, les Allemands ont perdu le huitième de leur effectif

Londres, 31 Décembre.
On mande de Pétrougrad au Morning Post que la deuxième invasion de la Pologne a coûté aux Allemands par des pertes énormes subies par l'ennemi.

Un huitième des forces allemandes aurait péri en trois semaines.

Le fils du chancelier allemand a été tué en Pologne

Pétrougrad, 31 Décembre.
La Gazette de la Bourse est informée de Varsovie que le fils de M. de Bethmann-Hollweg, qui disparut lors d'un des récents combats en Pologne, n'a pas été retrouvé parmi les prisonniers faits par les Russes. On présume que, mortellement blessé, et resté sur le champ de bataille, il a été enterré dans une fosse commune.

Les Allemands ont fait prisonniers à Lodz 2.600 militaires qui assurent la garde des lignes télégraphiques et téléphoniques lors de la retraite des Russes dans cette ville. Ces prisonniers ont été emmenés en Allemagne.

En Allemagne

Le communiqué allemand

Amsterdam, 31 Décembre.
Le communiqué de l'état-major allemand publié hier matin dit :

Les combats continuent pour reprendre la forme de Saint-Georges, au sud-est de Nieport, que nous avons été obligés d'évacuer.

Une forte tempête, accompagnée d'un ouragan de pluie, a gravement endommagé les communications dans les Flandres et dans le Nord de la France.

La journée a été relativement calme sur les autres parties du front occidental.

En Pologne orientale la cavalerie est stationnaire sur la rive gauche de la Vistule. Nous avons pris l'offensive du côté de la Doura.

Les combats continuent à l'intérieur et à l'est de la région de la Hauka, ainsi que près d'Inovlodz et au sud-ouest de cette ville.

Suivant des informations étrangères Louitz et Skierwitz ne seraient plus entre nos mains. Or, nous possédons ces points depuis plus de six jours, et Skierwitz se trouve considérablement en arrière de notre front.

Des prisonniers français parviennent à s'évader

Amsterdam, 31 Décembre.
Le Telegraaf apprend de Winterswijk qu'un officier de cavalerie français et un sous-officier, sont arrivés dans cette ville après s'être échappés d'un camp d'internement en Allemagne.

Le prince Eitel de Prusse et le trône de Hongrie

Amsterdam, 31 Décembre.
La Nord Deutsche Allgemeine Zeitung dément le bruit que le prince Eitel de Prusse soit désigné pour le trône de Hongrie.

Les réserves allemandes

Amsterdam, 31 Décembre.
Dénommant les forces allemandes tenues en réserve pour être envoyées sur le front, les journaux disent qu'un déchet de décembre les Allemands, en dehors du landsturm, avaient, prêts à partir, trois corps d'armée à Berlin, 60.000 hommes à Hambourg, 30.000 à Brême, 40.000 à Hanovre, 30.000 à Düsseldorf, 60.000 à Cologne, 30.000 à Cologne, 15.000 à Wiesbaden, 25.000 à Mayence, 80.000 à Metz, 15.000 à Heidelberg, 60.000 à Carlsruhe, 80.000 à Strasbourg, 25.000 à Fribourg, 60.000 à Stuttgart, 70.000 à Ulm et 60.000 à Munich.

Des corps de moindre importance étaient rassemblés dans différentes villes de province, ce qui porterait le total des troupes disponibles à un million d'hommes environ, et il y aurait lieu d'ajouter à ce chiffre la

Des avions allemands survolent Dunkerque

Dunkerque, 31 Décembre.
Des avions allemands ont évolué dans la matinée d'hier au-dessus de la ville. Ils ont lancé plusieurs bombes.

Le raid du « Curio » à Pola

Londres, 31 Décembre.
Après le correspondant du Morning Post, le sous-marin Curio serait remonté à la surface alors que six hommes d'équipage étaient morts.

Le sous-marin aurait torpillé le plus grand cuirassé autrichien

Rome, 31 Décembre.
La Gazzetta del Popolo reçoit de Venise des nouvelles privées de Trieste, annonçant que le sous-marin français aurait réussi à pénétrer dans le canal Fasana en passant sous des mines tendues entre la pointe Peneda et le cap Compare et qu'il aurait lancé une torpille contre le Viribus-Unitis, un des plus grands cuirassés de l'escadre austro-hongroise.

Le cuirassé aurait subi des dégâts très graves.

La mort de Bruno Garibaldi

Rome, 31 Décembre.
La maison du général Ricciotti Garibaldi a été, hier, le but d'un véritable pèlerinage.

Des gens de toute classe et de tout parti se sont rendus au lieu du jeune héros, tombé sur le sol français.

Comme je vous l'ai télégraphié, M. Barrère est allé, vers 11 heures, voir le général. L'entrée dans la ville a été un événement.

Après avoir salué le général, Ricciotti Garibaldi a répondu : « Ma femme et moi sommes certes très émus, car nous aimons beaucoup Bruno, comme tous nos fils. Mais la guerre est la guerre, et quand nous les avons saisis, au moment où ils partaient pour la bataille, nous savions très bien que ce n'était pas pour éviter le danger. Nous sommes très fiers de notre pauvre enfant tombé en héros, et de ses frères qui ont fait honneur au nom de mon père et aux traditions du courage italien. Je suis très fier aussi de tous ces braves jeunes gens partis avec mes fils. Puissent le sang italien versé sur le sol français cimenter l'union de nos deux peuples et effacer tous les anciens ou récents malentendus ».

M. Barrère a chaleureusement remercié le commandant père, à qui tous les Français habitant Rome ont été très heureux de voir un héros, et de ses frères qui ont fait honneur au nom de mon père et aux traditions du courage italien.

Les procédés allemands

Amsterdam, 31 Décembre.
A Dinant, ils ont massacré 1.600 hommes, femmes et enfants.

Tout n'avait pas été dit encore au sujet des crimes que la soldatesque allemande a commis par ordre à Dinant.

L'enquête officielle a établi que 1.600 personnes, hommes, femmes, enfants, ont été massacrés dans cette ville avec d'abominables raffinements de cruauté.

Les Victoires Serbes

Belgrade, 31 Décembre.
Dans la liste des trophées pris par les Serbes depuis le début de la guerre, on relève les chiffres ci-après :

560 officiers, 50.000 soldats, 4 drapeaux, 101 canons, 87 mitrailleuses, 70.000 fusils, 491 caissons d'artillerie, 3.864 voitures de toutes sortes, 2.814 chevaux, 2 équipages.

La majeure partie de ces prises a été faite depuis le 3 décembre, pendant l'offensive victorieuse au cours de laquelle les Serbes ont conquis l'ensemble du territoire national.

L'armée serbe a en outre repris 9 canons qui lui avaient été enlevés par l'ennemi.

L'objectif des serbes serait la Hongrie

Paris, 31 Décembre.
Le ministre de Serbie en France a déclaré au Petit Parisien qu'il semblait logique que les efforts de l'armée serbe se dirigent vers des points les plus sensibles des adversaires directs, c'est-à-dire de la Hongrie méridionale.

Quant à la Bosnie et l'Herzégovine, son sort est, dès à présent, réglé par l'opinion de la Serbie. Elle ne sera pas occupée, infligera une guerre à des populations qui nous sont aussi chères que nos propres soldats.

Le Petit Parisien en déduit que les armées serbes ne chemineront pas vers Sarajevo. Elles pénétreront soit en Smyrnie, soit dans le Banat.

On croit que l'invasion de la Hongrie s'effectuera encore à la panique régnant dès maintenant dans ce pays. Elle prendrait un caractère d'extrême menace le jour où l'armée roumaine se mettrait en mouvement.

Le Petit Parisien peut ajouter que les corps serbes sont, dès maintenant, pourvus de toutes leurs munitions.

En France

Des oranges pour nos blessés

Cette, 31 Décembre.
Le vapeur espagnol Villa-de-Soler vient d'apporter à Cette une quarantaine de tonnes d'oranges offertes par souscription par la population de Soler aux blessés français à l'occasion du nouvel an.

Lorient offre un drapeau aux fusiliers marins

Lorient, 31 Décembre.
Le ministre de la Marine fait connaître que la ville de Lorient est autorisée à offrir un drapeau aux fusiliers marins.

La Commission supérieure des allocations aux familles de mobilisés

Paris, 31 Décembre.
Par arrêté du ministre de l'Intérieur, sont nommés membres de la Commission supérieure chargée de statuer en dernier ressort sur les allocations aux familles de mobilisés : MM. Peytral, Alexandre Béruet, Ferdinand Dreyfus, Boudouin, Murat, sénateurs ; Laferrère, Renaud, Bouffandeau, Étienne, Compère-Morel, Mauger, Lenoir, Paul Morel, Jules Roche, Bonnavay, Pion, députés ; Henriot de Villeneuve, président de section au Conseil d'État ; le directeur général de la comptabilité publique au ministère des Finances ; le chef de service de l'Inspection générale des Finances ; le directeur général des services administratifs au ministère de l'Intérieur ; Ferdinand Buisson, ancien député ; Sellier, conseiller général de la Seine ; Desvaux et

L'Aggression turque

Pétrougrad, 31 Décembre.
L'état-major de l'armée du Caucase fait le communiqué officiel suivant :

Le combat continue à Sarykamsich contre de grandes forces turques.

Le feu de notre artillerie a dissipé une forte colonne turque qui a pris la fuite après avoir perdu la moitié de son effectif.

Une partie des forces turques est concentrée dans la région du col d'Alagoultchan et de Bagdad, et marche sur Ardagan.

La tranquillité règne en Egypte

Rome, 31 Décembre.
Contrairement à certaines nouvelles de source allemande, le correspondant de la Tribuna affirme que la tranquillité la plus parfaite continue dans toutes les régions de l'Égypte, y compris le Soudan, et que la proclamation de la guerre sainte n'y a eu aucune répercussion.

Quant à l'attaque de l'Égypte à travers la péninsule du Sinaï, le correspondant affirme qu'on doit en exclure jusqu'à la possibilité, l'Égypte est absolument à l'abri d'une invasion de quelque côté qu'elle se produise.

Jeunes-Turcs anti-allemands

Londres, 31 Décembre.
On mande d'Athènes au Daily Telegraph que Talat Bey s'est mis à la tête d'un parti de Jeunes-Turcs anti-allemands.

Le roi a nommé 34 sénateurs

Rome, 31 Décembre.
Le roi d'Italie a nommé 34 sénateurs, parmi lesquels on relève les noms de M. Albertini, directeur du Corriere della Sera ; M. Bonin Longare, ambassadeur d'Italie à Madrid ; le marquis Roccegovino ; M. Marconi, inventeur de la radiotélégraphie.

Les Italiens à Valona

Venise, 31 Décembre.
Le débarquement d'une force italienne à Valona, a provoqué à Venise une irritation considérable bien que dissimulée.

On estime, probablement que le soudaineté de l'action italienne dérange les plans fondés sur la mission du prince de Bulow et qui comprennent, dit-on l'offre du sud-est de l'Albanie, si l'Italie consentait à ne pas donner une autre direction à ses visées nationalistes.

Le Corriere della Sera dit : « L'Autriche-Hongrie montrait peu de respect pour les décisions de la conférence de Londres quand elle envoyait des hommes et des munitions en Albanie, au mois de juin dernier, pour provoquer un soulèvement contre la Serbie ».

L'Italie occupe toute la base navale

Rome, 31 Décembre.
Il n'est plus question d'assurer la police à Valona. L'Italie a saisi l'île de Sasso, et a pris possession, non seulement de Valona, mais de toute la zone environnante à la belle base navale.

L'incident d'Hodeidah

Londres, 29 Décembre.
Une note officielle déclare que ni le gouvernement de la Grande-Bretagne, ni celui de l'Italie, n'ont opposé la mise en liberté du consul d'Angleterre enlevé de force par les Turcs au consul d'Italie à Hodeidah.

Le consul anglais est toujours détenu par les Turcs

Londres, 29 Décembre.
Une note officielle déclare que ni le gouvernement de la Grande-Bretagne, ni celui de l'Italie, n'ont opposé la mise en liberté du consul d'Angleterre enlevé de force par les Turcs au consul d'Italie à Hodeidah.

La Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts

Bien aisé de généraliser les facilités qu'elle a, jusqu'ici, accordées à sa clientèle, à l'honneur de l'industrie nationale, elle a, le 1er janvier, émis un emprunt de 10 millions de francs, pour le remboursement des dépôts et comptes-courants à vue.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

La Société Générale informe ses clients qu'elle renonce, à partir d'aujourd'hui, aux limitations spécifiées dans les divers décrets monétaires pour le remboursement des comptes-courants et des comptes de dépôts à vue. Elle reçoit dès à présent les souscriptions aux Bons municipaux 5 1/2 % de la Ville de Paris.

BANQUE PRIVÉE

La Banque Privée informe sa clientèle qu'elle continue à ne pas amplifier le rattachement à ses comptes de dépôts et à ses comptes-courants à vue.

Explosion à bord d'un Vapeur italien

Cette, 31 Décembre.
Le vapeur italien Alba, venant de Swansea, avec un chargement de charbon, à destination de Gênes, traversait, mercredi matin, le golfe de Lion, quand une explosion de grisou se produisit dans ses cales 3 et 4, malgré un système de ventilation dans le chargement de charbon.

Tout l'arrière du vapeur fut détruit et les provisions de bord perdues. Le matelot Giovanni, âgé de 20 ans, fut tué. Son corps n'a pas été retrouvé. Le mat

Devant l'Année Nouvelle

La Noël a brûlé dans les foyers que la guerre n'a pas éteints. Déjà elle n'est plus que cendre grise. Voici le jour de la nouvelle année...

Les souvenirs viennent en nous et nous oublions nos dates prescrites. Nous oublions nos traditions par une discipline séculaire. A peine les aspects changent-ils et les gestes. La mort peut franchir la frontière d'une patrie, la limite des cœurs; la vie comporte les mêmes rites que ceux qui ne sont pas atteints. Des autres, on ne se doute qu'à peine, tant le deuil sincère est silencieux!

Joies parées de rires, douleurs pâlies par les pleurs, la succession est la même dans les familles et dans les nations. Après des trionphes, 1870 ! Après 1914, nous célébrerons sans doute le retour de l'Alsace et de la Lorraine et dans une année, dans une année, en 1921, on fête la nouvelle année...

Le jour de l'An c'est la trêve des étrennes et des visites. Les magasins devaient professionnellement la préparer l'année dernière. Moins qu'en 1918, certes, au soir de la fin décembre, les vitrines portaient néanmoins des colliers de lumière. Les bazars étaient emplis et les jouets étaient mobilisés. Mais les grandes personnes ne s'oubliaient point : Chez les bijoutiers, la mode de l'argent massif persistait. Des plats, nœuds et assiettes, à côté de services à boisson et de bandeliers à branches multiples, évoquaient les fastueux festins d'autres temps. Forte et colorée, telle haute dame évaluait les pièces, l'enquerrait de leurs prix. Non loin, moderne et mutine, une jeune femme furetait parmi des pièces menues et plus encore précieuses. Le dandy qui l'accompagnait, le regardait, tout en palpitant distraitement un bouton, une coupe de cristal, une des sirènes se combattant. Une personne âgée et obstinée, toute en fard, achevait d'apprécier une perle au chaton d'une baguette ouvragée. En pardessus à taille et la raie impeccable derrière la tête, son grisonnant chevalier, s'appuyant à sa canne, tentait des poses approbatives...

Comme précédemment aussi, le marchand d'antiquités avait préparé les occasions les plus rémunératrices. Autour de fauteuils Louis XIV, recouverts d'ambrosie, des meubles Empire, des commodes Louis XV, il avait tendu les tapisseries. Près des bibelots et des pendules, des coffrets et des éventails aux lames en ivoire sculptée et dont la monnaie et le satin revêtent de galantes aquilles, il avait étalé les dentelles délicates, les points de Venise, d'Angleterre, d'Alençon, les

Valenciennes, les Chantilly, les filets anciens. Et les visiteurs s'attardaient : Celui-ci évaluait des portraits en cadre ovale et qui se levait tantôt de sa famille; ce libertain enfilait tel petit paravent rose, des minaudières réclamaient des gravures du XVIII^e siècle, et se vieillard à lunettes d'or de rares ou de sacrés éditions.

A la confiserie voisine, des femmes considéraient les dragées comme enfantines, les fruits confits comme un peu rustres, mais les chocolats, les caramels, les pralinés obtenaient un vral succès mondain. Et les papillotes bénéficiaient d'une faveur nouvelle. A cause des pétards, les parfumeurs aussi étaient honorés de commandes. Et ils ne vendaient point des parfums simples, naturels, mais très complexes, très civilisés. Chez le fourreur, la modiste, la couturière, mêmes desirs, mêmes manies...

Marseille de luxe et presque point aux Marseillais ! En retrait de cette apparence, des toilettes et de la piffa, des hivernants, des réfugiés riches et de la flèvre des « an-d'hors », que de costumes noirs, de femmes sous l'uniforme de la Croix-Rouge, de soldats aux traits ridés, aux cheveux blanchis ! Dans l'intimité, point de réceptions, de cérémonies. Point de défilés en redingote et chapeaux claque chez les personnages officiels. Point même de discours : Les citations du général Joffre et du Bulletin des Armées suffisent, et les seules cartes échangées sont les cartes postales militaires...

Etrange, hallucinante période ! Pas d'affiches de théâtre : Les « communiqués officiels » attirent seuls. Les cinémas fonctionnent, certes, mais parce qu'ils mentionnent des « vues de la guerre » sur leurs programmes. Pas d'interviews de vedettes ou d'actrices dans les journaux, mais des récits véridiques d'héroïsme. Et quelle continuation du spectacle le plus inattendu ! Un incessant mouvement de troupes, des trains de valides qui partent, des trains de blessés qui reviennent, et l'élan de toutes les races des pays du soleil, nerveuses et promptes vers la montagne d'Alger, de Tunisie, de Libye, musulmans de la France africaine, tirailleurs noirs du Sénégal, du Soudan, de la Guinée, Hindous aux profils purs, Gurkas au type asiatique... toutes ces migrations armées, dirigées sur l'Europe, non pour sa dévastation comme il advint de certaines, autrefois, mais pour son salut...

Premier jour de l'année ! Le berceau de l'enfant est un caisson, ses langes sont ensanglantés. Un incommensurable destin, informe encore, gronde à l'entour. Et nous n'en sommes que les témoins. Mais, à l'abri de tant des nôtres qui meurent et dont le sacrifice assure la liberté de nos coutumes, souhaitons du moins à 1915 la victoire et la paix !

JULES BERNEX

Marseille et la Guerre

Morts au champ d'honneur

Un nombre de nos concitoyens morts au champ d'honneur, nous avons à citer aujourd'hui le nom :

De M. Auguste Blanc, sous-lieutenant au 61^e d'infanterie, tué à l'ennemi le 23 septembre 1914.

De M. Xavier Blanc, capitaine au 61^e d'infanterie, tué à l'ennemi le 10 septembre, à l'âge de 27 ans.

De M. Alexandre Garmier, soldat au 3^e zouaves, tué à l'ennemi le 9 novembre, à l'âge de 30 ans.

De M. Alfred Bouvard, membre de la Société des Commis et Employés, caporal-fourrier au 341^e d'infanterie, tué à l'ennemi le 10 septembre, à l'âge de 27 ans.

De M. Alexandre Garmier, soldat au 3^e zouaves, tué à l'ennemi le 9 novembre, à l'âge de 30 ans.

De M. Georges de Cessiat, soldat au 150^e d'infanterie alpine, tué à l'ennemi le 22 septembre, à l'âge de 22 ans.

De M. Michel Sabarier-Bollena, d'Air-en-Provence, adjudant au 61^e d'infanterie, tué à l'ennemi le 22 décembre.

Nous prions les familles si cruellement éprouvées d'accepter nos bien sincères condoléances.

Nous apprenons que l'autorité militaire vient d'informar la famille du capitaine Paul Pourrière, de Peyrolles, qui, contrairement à ce qui avait été annoncé, ce soldat n'était pas mort, mais devait seulement être considéré comme disparu.

Nos officiers au feu

Nous apprenons avec plaisir que M. Garbert, le négociant marseillais bien connu, président de la Société Mixte de Tir, et actuellement capitaine au 15^e d'infanterie, vient de recevoir la croix de la Légion d'honneur.

Notre concitoyen a été décoré le 25 décembre, sur le front, dans les Vosges, face à l'ennemi.

Nos félicitations.

La chasse aux maisons austro-allemandes

Trois importantes saisies ont été ordonnées hier par M. le président Pouille :

1^o Saisie de 140 actions de la maison allemande de Charbon, Cokes et Briquettes, appartenant à divers sujets allemands faisant partie du Conseil d'administration de ladite Société ;

2^o Saisie d'une somme de 2.926 francs, due par un commerçant marseillais à la maison allemande Mark Mann et Petermann, et d'une somme de 1.954 fr. 70, due à la maison allemande Eldersley ;

3^o Saisie d'une somme de 13.729 francs, due par la Société des Docks et Entrepôts à la maison allemande Teige et Schreier, ayant son siège à Hong-Kong.

Dons et secours

M. le préfet des Bouches-du-Rhône a reçu les dons et secours dont voici l'énumération :

Des membres de la société du Sou des Ecoles Laïques de Graveson et de son Comité pour la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr. ; du personnel de la Poudrière Nationale de Saint-Champan, retenue consenti sur salaires et appointements pour achats de linge aux soldats, 870 fr. ; de Mme Cécilia Gorce, de Mazargues, vêtements chauds pour les blessés ; des élèves de l'école de Graveson, 40 fr. ; de la Société de la Noël de nos soldats, 30 fr. ; des élèves de l'école publique de garçons de Saint-Louis pour le linge du prisonnier (6 versement), 7 fr. 75 ; des élèves de l'école Louis Robert, 10 fr. ; Desaix, 33 M. Commis, directeur, pour les blessés, 33 fr. 75 ; de la Commission de secours des fonctionnaires du lycée M. Font, président pour les réfugiés, 50 fr. ; de la Société de Saint-Louis au Roux (M. Laurent Adrien, président, moitié pour la Croix-Rouge, moitié pour les Dames de France), 100 fr.

